

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

Délibération
n° 2007.02.015

**Plan climat : création
d'un poste de chargé
de mission climat**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

PLAN CLIMAT : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION CLIMAT
--

Dans le cadre des compétences environnementales de la ComAGA, les élus ont souhaité mettre en œuvre une démarche de développement durable du territoire à travers la prise en compte du changement climatique et l'adoption par la population de pratiques éco-citoyennes.

Afin de concrétiser cet objectif, il est proposé de mettre en place au sein du service environnement et en lien avec la mission prospective, une cellule chargée d'animer deux pôles d'activités :

- Un pôle sensibilisation à l'environnement, assuré par :
 - ❖ l'animateur environnement (ressource interne) qui prendrait en charge l'animation du réseau des partenaires de la « maison de l'environnement » (Le fonctionnement de ce pôle pourrait, le cas échéant, être renforcé par un contrat saisonnier venant en appui sur la sensibilisation des scolaires sur différentes thématiques dont l'eau, les déchets, le patrimoine etc...).
- Un pôle climat, assuré par :
 - ❖ un chargé de mission plan climat (création d'un poste d'ingénieur par suppression d'un poste d'attaché – délibération n° 52 du 25 janvier 2002) qui aurait pour missions :
 - d'apporter une expertise technique pour faciliter la mise en œuvre des objectifs politiques ;
 - d'accompagner les communes et les acteurs du territoire (industriels, administrations, établissements scolaires, etc.) pour faire émerger des actions ;
 - d'assurer le suivi et évaluer les actions mises en œuvre ;
 - de définir la stratégie de sensibilisation des citoyens, en collaboration avec l'animateur environnement.
 - ❖ L'agent énergie (ressource interne) qui serait chargé de mettre en œuvre les objectifs du plan climat dans les services de la ComAGA.

La création du poste de chargé de mission plan climat est susceptible d'être accompagnée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la région Poitou-Charentes, notamment par le financement d'une partie des coûts de fonctionnement, à condition que les collectivités s'engagent dans un contrat local initiatives climat. Cette aide pourrait prendre la forme suivante : une prise en charge de l'ingénierie à hauteur de 60 %, plafonnée à 40 000 € sur 3 ans, pour le recrutement d'un chargé de mission en contrat à durée déterminée.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 10 janvier 2007,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 4 janvier 2007,

Je vous propose :

DE MODIFIER ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/service	Suppression	Nb	Création	Nb
Mission Prospective et Stratégie	Attaché – chargé de mission prospective, évaluation et développement durable	1		
Service éco-conseil			Ingénieur – chargé de mission climat	1

D'AUTORISER le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'ingénieur (Grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 750) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2007 - chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 06 février 2007	Affiché le : 07 février 2007